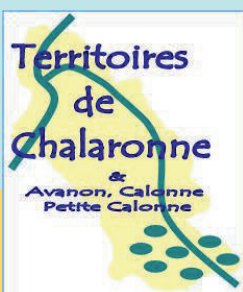


# 2017

## RAPPORT D'ACTIVITÉ



**Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne**

devenu en 2018 le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bord de Saône

# SOMMAIRE

**L'année 2017 en bref...**

**P. 2**

**Le territoire**

**P. 4**

**Le SRTC**

**P. 6**

**Les actions**

**P. 8**

**Financements et dépenses**

**P. 22**

**Annexes**

**P. 24**

# ÉDITO

L'année 2017 a permis la réalisation des dernières actions du contrat de rivière par la destruction du gué des ilons à St Etienne sur Chalaronne et par l'aménagement des berges de la Chalaronne aux Payes à Châtillon sur Chalaronne.

Nous avons par ailleurs finalisé les différents diagnostics techniques engagés dans le cadre du bilan du contrat de rivière. Je tiens à remercier particulièrement la Fédération de Pêche de l'Ain qui a conduit un inventaire précis des espèces de poissons présentes sur notre territoire ainsi que dans l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat, cours d'eau sur lesquels nous réalisons un diagnostic à la demande des collectivités locales.

Le travail d'accompagnement des communes, engagé depuis plusieurs années pour aller vers un objectif 0 phyto, s'est poursuivi au travers de la réalisation de plusieurs plans de désherbages communaux et l'aide à l'achat de matériel de désherbage alternatif.

Le syndicat a continué son travail au côté des agriculteurs pour la mise en place de pratiques environnementales durables.

En parallèle a débuté également une longue concertation avec les communautés de communes du territoire qui allaient se voir confier au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence exercée jusqu'au 1/01/2018 majoritairement par les communes change d'échelon territorial. Ce changement implique à la fois des modifications importantes dans le mode de représentation des différents territoires au sein du comité syndical mais aussi dans son mode de gouvernance. C'est le chantier important qui a été conduit en 2018.

Je vous laisse le plaisir de découvrir tous ces éléments dans les pages suivantes.

**Bonne lecture à tous,  
La Présidente, Sandrine MERAND**

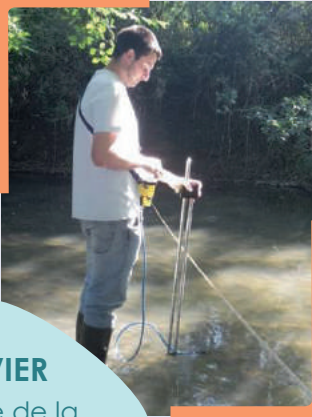
**Dans la suite du présent rapport, certains sigles nécessitent d'être redéfinis :**

**AERMC** = Agence de l'Eau RMC

**RAURA** = Région Auvergne Rhône Alpes

**CD01** = Conseil Départemental de l'Ain

**FEADER** = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural



### JANVIER

Poursuite de la campagne d'analyse d'eau des fossés



### FEVRIER

Débat d'Orientation Budgétaire



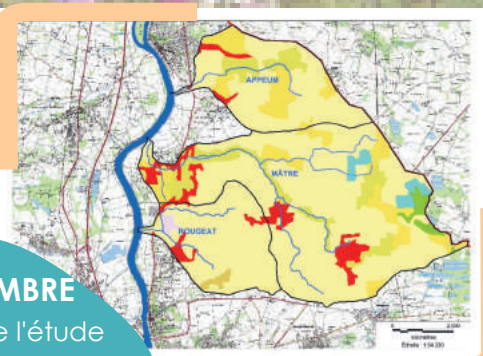
### MAI

Travaux Vannans



### JUIN

Plantes invasives tranche 6



### SEPTEMBRE

Rendu de l'étude Mâtre Appéum Rougeat

**Pour votre santé et pour l'environnement, votre commune gère cet espace sans pesticides !**



### OCTOBRE

Acquisition Matériel Desherbage



### MARS

Vote du Budget



### AVRIL

Bilan piscicole



### JUILLET

Gué des Ilons



### AOÛT

Retrait  
d'encombres



### NOVEMBRE

Travaux sur la  
Chalarone  
aux Payes

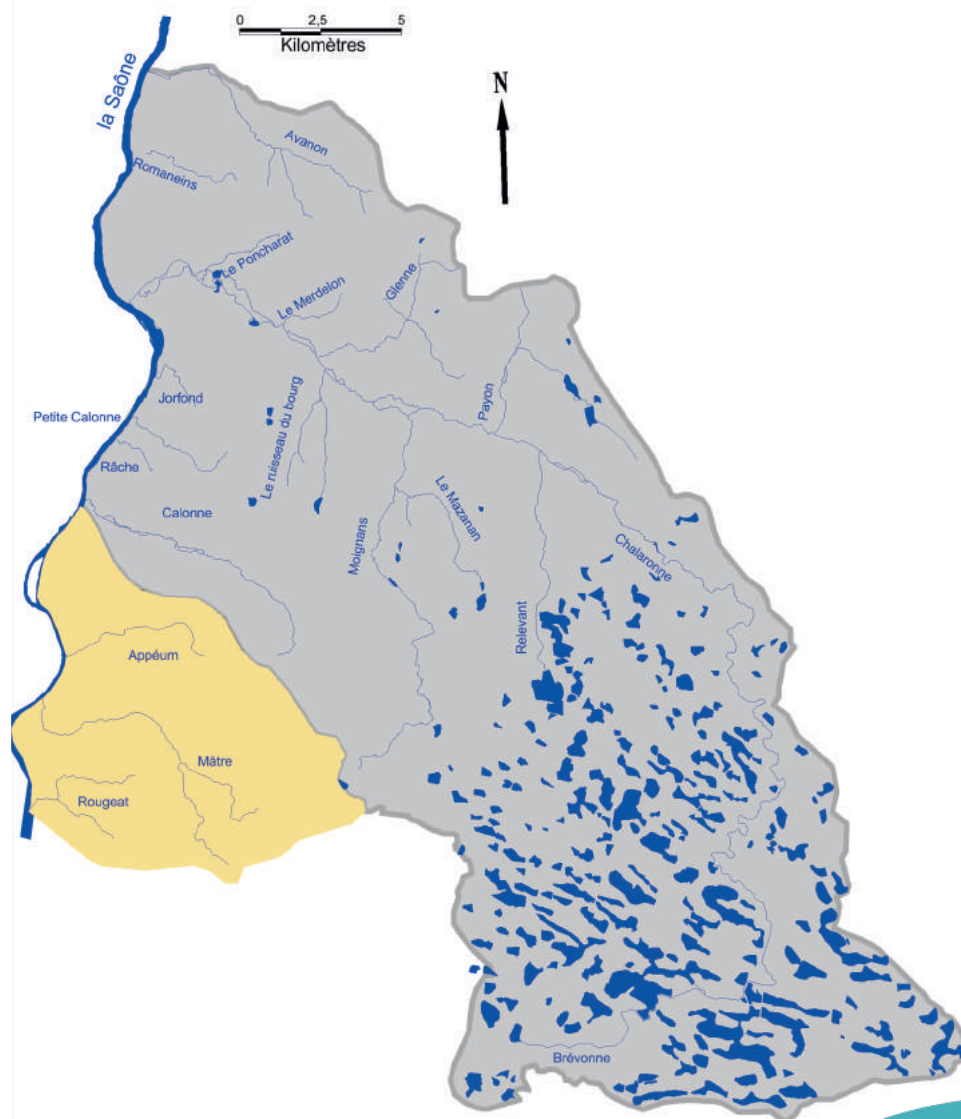


### DECEMBRE

Sentiers "au fil de  
l'eau"

# LE TERRITOIRE

## Les rivières du SRTC et les bassins versants orphelins



- Rivières
- Etangs
- Limite des bassins versants des territoires de Chalarnon
- Limite des bassins versants de la Mâtre, du Rougeat et de l'Appéum

### QUELQUES CHIFFRES :

35 communes concernées :  
29 communes membres et  
2 communautés de communes  
adhérentes au SRTC (Val de Saône  
Centre et Dombes Saône Vallée)  
Taille du bassin versant : 419 km<sup>2</sup>  
83 km de rivières principales  
37 km de réseau secondaire  
397 étangs et 350 km de fossés

# LE TERRITOIRE

Le périmètre et les membres du SRTC (au 1er janvier 2017)



- Limite du bassin versant
- Membres du SRTC au 1/01/2017
  - CC Dombes Saône Vallée
  - communes
  - CC Val de Saône Centre

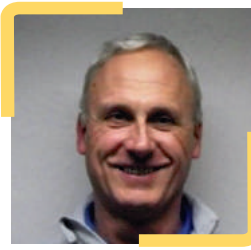
## Le bureau, depuis le 7 mai 2017 jusqu'au 20 septembre 2018



**Sandrine MERAND**  
Présidente



**Martial TRINQUE**  
1er VP



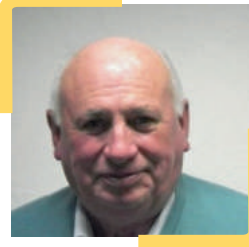
**Gilles DUBOST**  
2e VP



**Edouard BREVET**



**Jean-Pierre CHAMPION**



**Bernard GUILLEMAUD**



**Jean-Marc DUBOST**

## Le comité syndical, au 1er janvier 2017

### Abergement Clémenciat

**N. TEPPE**  
D. BOUILLOUX

### Birieux

**A. MONCEAU**  
P. LESCUYER

### Châtillon / Ch

**P. MATHIAS/F. BAS-DEFARGES**  
G. MONTRADE/L. LEVERT

### Francheleins

**J-M. LUX**  
P. MOLLARD

### Baneins

**J-M. DUBOST**  
S. BOYER

### Bouligneux

**T. ROBELIN**  
P. LESCUYER

### Cruzilles les Mèpillat

**G-L. HYVERNAT**  
L. LANTELME

### Genouilleux

**G. MARQUETOUX**  
J. VERT

### Bey

**M. GADIOLET**  
K. THEVENIN

### Chaneins

**T. MESSON**  
M. BARRY

### Dompierre / Ch

**M. TRINQUE**  
D. CIMETIERE

### Guéreins

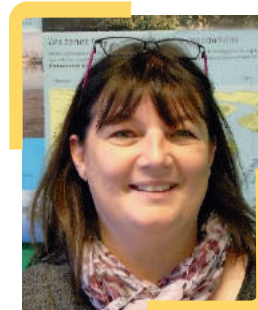
**D. MICHEL**  
P. RAYMOND



## L'équipe technique



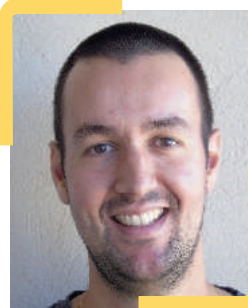
**Directrice**  
Alice PROST



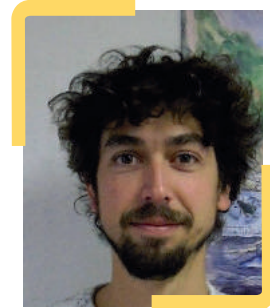
**Secrétaire-Comptable**  
Véronique GELIN



**Animateur Agricole**  
Yannick BOISSIEUX



**Technicien de rivière**  
Jérémy CHEVALIER



**Chargé de Mission**  
Antonin TOULAN

**Joyeux**  
Q. GAGNEUX  
D. GOURMAND

**Lapeyrouse**  
G. DUBOST  
L. CHOLLET

**La Chapelle  
du Châtelard**  
J-L. RAVOUX  
J. CUTIVET

**Marlieux**  
E. ROGNARD  
N. DECHAVANNE

**Montceaux**  
M. BOISSON  
R. GUILLOT

**Le Montellier**  
J-M. SALVADORI  
R. POIZAT

**Monthieux**  
C. PREVALET  
O. COCQUART

**Relevant**  
B. JARAVEL  
T. DECHER

**St André de Corcy**  
J-M. GIRARD  
F. RUYS

**St Marcel en Dombes**  
J. NOUET  
M. FAILLET

**Sainte Olive**  
C. GONNU  
G. GERARDEAUX

**St Trivier/Moignans**  
P. VERNAY  
M-C. LANET

**Sandrans**  
S. ROUSSET  
J-F. MORELLET

**Valeins**  
F. ORGERET  
M. POMEL

**Villars les Dombes**  
C. MENA/B. GUILLEMAUD  
R. POMEREL/I. DUBOIS

**CC Val de Saône Chalaronne**  
R. RIBOLLET  
D. VIOT  
A-M. BOUCHY  
B. LITAUDON  
J-P. CHAMPION  
M. AUBRUN  
R. COTTEY  
M-M. THIVOLLE  
S. MERAND  
S. VARVIER  
E. BREVET  
D. ALGA  
P. BOURGEOIS  
M. LUGA-GIRAUD  
M. TATON  
B. MOREL  
M. VOISIN  
G. BOUCHY  
P. FERRE  
L. GUIRAL

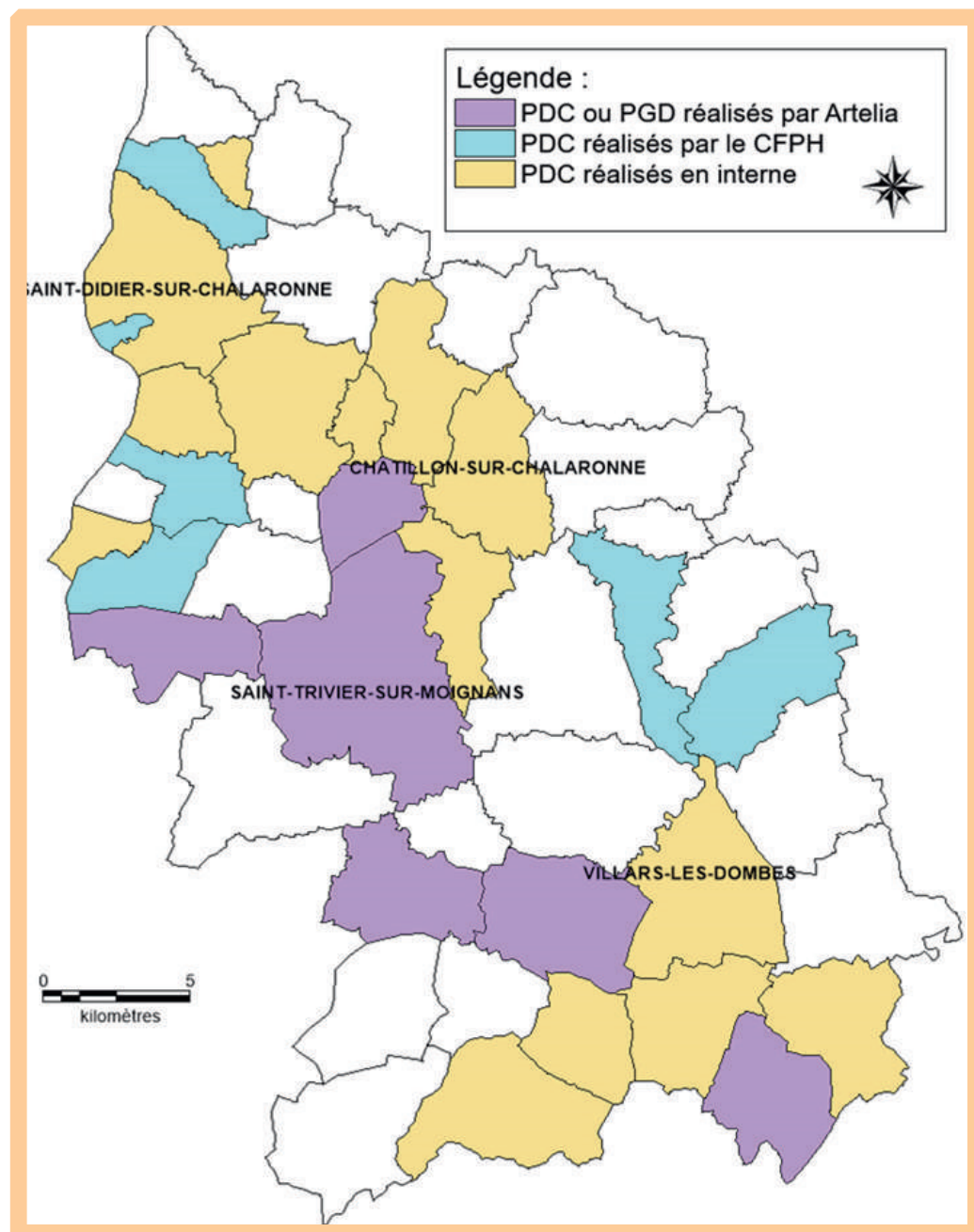
**CC Dombes Saône Vallée**  
P. PERNET  
C. ODDON

## Lutte contre les pollutions diffuses

### De la réalisation de plans de désherbage communaux à l'acquisition de nouveaux matériels.....

Depuis début 2007 et dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts, le SRTC accompagne les communes volontaires afin de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles de nos cours d'eau par les produits phytosanitaires, en proposant la réalisation de plans de désherbage.

Ces plans, réalisés en étroite collaboration avec les élus et les agents communaux concernés, déterminent pour chaque secteur désherbé la technique la plus adaptée (entretien mécanique, manuel...) en fonction des risques de transfert des produits (présence d'avaloirs, d'un cours d'eau...) et des enjeux du site (sécurisation de la voirie, esthétique...).



#### Plans de désherbage communaux :

Coût : 23 000 € TTC (80 %  
AERMC, 17.3 % SRTC,  
2.7% Commune de  
Montmerle).

## Lutte contre les pollutions diffuses

Ce travail s'inscrit dans un cadre réglementaire qui a profondément évolué ces dernières années. La loi Labbé (2014) la loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte (2015) ont abouti à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires d'origine chimique dans la quasi-totalité des espaces entretenus, à compter du 1er janvier 2017 pour les collectivités. Il en sera de même pour les particuliers à compter du 1er janvier 2019.



Enherbement (micro-trèfle) et semis d'alysses blancs et mauves sur des tombes délaissées – Bourg en Bresse  
Source : SRTC, septembre 2017

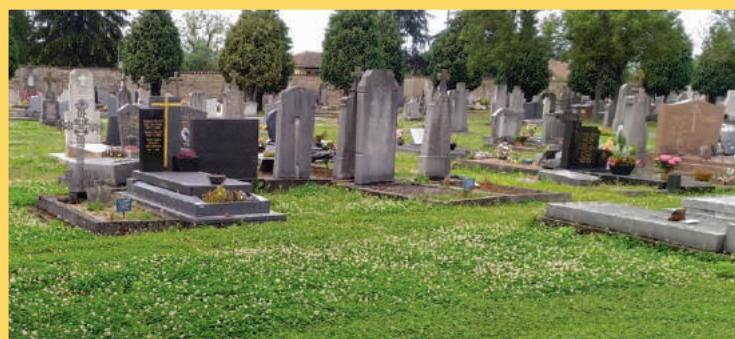
La commune de Montmerle sur Saône a également bénéficié de la réalisation d'un plan de désherbage avec l'appui du SRTC, dans le cadre d'une convention de mandat (pour l'étude et le temps passé par l'animateur) car cette commune n'était pas adhérente au syndicat.



Désherbeur mécanique  
Source : SRTC

Après 10 ans d'intervention du SRTC auprès des communes, 26 plans ont été réalisés en interne ou à l'aide de prestataires spécialisés et agréés : après avoir confié la réalisation de 6 plans en 2015-2016 au Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon-Ecully, 7 plans supplémentaires ont été réalisés de l'automne 2017 au printemps 2018 par le bureau d'études Artelia.

Les communes concernées sont : Ambérieux en Dombes, Baneins, Francheleins, Lapeyrouse, Le Montellier et Saint Trivier sur Moignans.



Enherbement des allées d'un cimetière – Bourg en Bresse  
Source : EPTB Saône-Doubs

Le SRTC est également intervenu auprès des communes pour une aide à l'acquisition de matériels alternatifs aux pesticides : débroussailleuses électriques ou thermiques, houes maraîchères, désherbeurs thermiques à air pulsé...

Acquisitions de  
matériels de  
désherbage :

Coût : 28 510€ TTC (80 %  
AERMC, 20 %  
Communes)



# RESTAURER LE MILIEU NATUREL

## Aménagement des berges et continuité écologique

### Restauration de la Chalaronne aux Payes

La Chalaronne à l'aval immédiat de Châtillon a été fortement curée et rectifiée par le passé. Les berges y étaient donc hautes, abruptes et les galets du lit avaient été déposés en un merlon de terre qui endiguait la rivière sur environ 200m de longueur.

En septembre 2017, en accord avec l'exploitant agricole, le SRTC a procédé à la restauration de ce tronçon. Le merlon de curage a été arasé et les galets ont été déposés dans la rivière. La rive gauche a ensuite été talutée en pente douce. Puis cette dernière a été ensemencée et plantée avec des arbustes adaptés.

L'objectif de cet aménagement est de redonner un fonctionnement naturel à la rivière en créant une diversité d'écoulements et d'habitats tout en réduisant l'enfoncement du lit et l'érosion des berges.

En effet, en permettant notamment le débordement de la rivière et donc la réduction de la puissance des crues, la dégradation du lit et des berges est fortement réduite. Pour assurer le maintien des berges et favoriser l'ombrage, des arbres et arbustes ont été plantés sur les 200 m. De plus, les berges en pente douce avec de la végétation piègent les sédiments fins qui colmatent le fond. La végétation sur les berges permettra également d'épurer les eaux.

Site avant travaux



Le moulin des Payes sur la commune de Châtillon s/Chalaronne  
Source : SRTC

Site après travaux



Enfin, des caches piscicoles ont également été mises en place (blocs et souches issus des berges retalutées).

Les travaux ont également permis une ouverture du milieu et une vue sur la rivière. Les pêcheurs se sont réappropriés le cours d'eau : dorénavant la pratique de la pêche est facilitée.

**Coût total : 52 296 € TTC**

**Subventions :**

34% AERMC, 19% RAURA,  
15% CD01



# RESTAURER LE MILIEU NATUREL

## Restauration de la continuité écologique aux Ilons

En 2017, le SRTC a restauré la continuité écologique au droit du gué des îlons à Saint Etienne sur Chalaronne.

Cette voie de passage bétonnée était constituée de 12 buses obliques permettant l'écoulement des eaux. Sa conception a entraîné au fil des années un dysfonctionnement local de la rivière. Une chute d'eau à l'aval de l'ouvrage empêchait l'ensemble des poissons de la Chalaronne de remonter et créait une érosion des berges en aval.

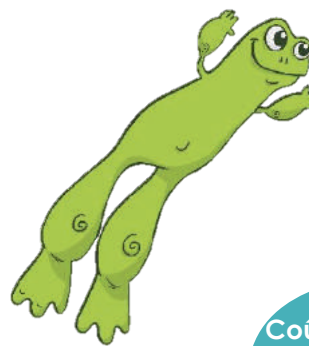
A l'amont, un îlot constitué de galets a été généré par le mauvais dimensionnement des buses, la rivière ne pouvait donc pas évacuer ses cailloux vers l'aval.



Le gué des Ilons sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne  
Source : SRTC

Avec l'aide financière de l'Agence de l'eau et de la Région Auvergne Rhône Alpes, le SRTC a remplacé ce passage à gué par un ouvrage de franchissement submersible sans emprise dans le lit de la rivière.

Site après travaux



**Coût total : 144 409 € TTC**

**Subventions :**

40% AERMC,

33% RAURA

Désormais les cailloux de la rivière peuvent transiter d'amont en aval du pont et les poissons peuvent se déplacer librement. Cet ouvrage, 1 mètre plus large que l'ancien gué, facilite également le passage des engins agricoles sur ce secteur, les moissonneuses batteuses empruntant cette voie.

## Actions pluriannuelles

### Lutte contre les espèces invasives



Le SRTC fait appel depuis 6 ans à l'Association Val'Horizon dans la mise en œuvre des travaux de lutte contre les végétaux invasifs, renouée du Japon, raisin d'Amérique et hydrocotyle fausse renoncule.

Les actions consistent à arracher, faucher ou brûler les repousses de Renouée à raison de 6 à 7 passages annuels, les autres espèces étant arrachées 2 à 3 fois par an.

Les résultats sont concluants puisque la Renouée régresse, en particulier sur les zones où des arbustes ont été plantés afin d'instaurer une concurrence en plus d'un arrachage régulier.

La Balsamine de l'Himalaya observée à Villars les Dombes a fini par être épuisée à force d'arrachages successifs.

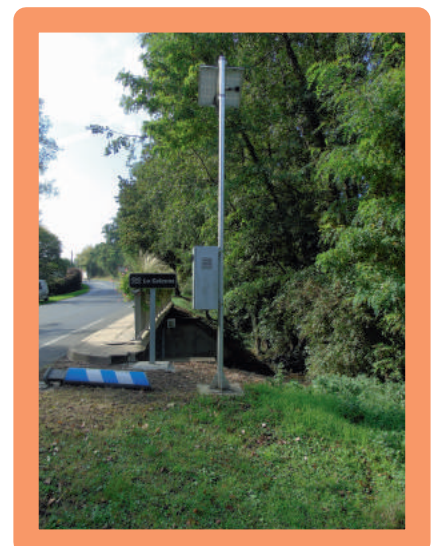
S'il est difficile d'éradiquer les végétaux invasifs, cela reste possible sur de faibles surfaces. Dans tous les cas, le contrôle des secteurs envahis permet de réguler et d'empêcher l'expansion des plantes invasives à condition de mener régulièrement des travaux de lutte.

**Coût total :** 19 310.50 €  
non soumis à la TVA  
**Subventions :** 50%  
AERM, 20% CD01, 30%  
SRTC

### Entretien de Tallard et des limnimètres

Le barrage de Tallard, situé sur la Chalaronne à Saint Etienne sur Chalaronne assure la dérivation d'une partie des eaux de la Chalaronne vers le canal des Echudes. Afin de garantir un débit minimum, stable et correctement réparti dans la rivière et le canal, le barrage a été automatisé en 2013.

Le Syndicat est également gestionnaire depuis 2014 de deux limnimètres situés sur la Chalaronne à Saint Etienne sur Chalaronne et sur la Calonne à Guéreins. Ce sont des appareils de mesure du niveau d'eau des rivières.



**Coût total  
maintenance:**  
2 504.51 € TTC

La maintenance de toutes ces installations est assurée par la Sogedo.

Les hauteurs d'eau sont visualisables sur le site Hydroreel : [www.rdbm.com/hydroreel2/listestation.php?dep=01](http://www.rdbm.com/hydroreel2/listestation.php?dep=01)

## Actions pluriannuelles

### Suivi des MAEC

Sur l'aval du territoire et dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Chalaronne Aval, l'ensemble des contrats de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été établi en 2015 et 2016. En 2017, le syndicat a suivi ces contrats à l'aide de plusieurs actions :

- en accompagnant les agriculteurs dans leurs échanges avec les services de l'Etat,
- en réalisant des diagnostics parcellaires (justification de localisation de parcelles en retard de fauche, définition de plans de gestion de mares et de prairies humides...)
- en formant les agriculteurs engagés dans des mesures de réduction de l'utilisation des herbicides
- en réalisant pour ces derniers un bilan annuel afin de les conseiller dans leurs changements de pratiques.

Sur la Dombes, 2017 marque la seconde année de contractualisation des MAEC. En lien étroit avec les autres acteurs du PAEC Dombes Saône, les actions suivantes ont été menées :

- communication auprès des agriculteurs afin de promouvoir le dispositif MAEC (animation de réunions d'information et diffusion d'une plaquette),
- suivi de la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles en amont de la contractualisation,
- accompagnement des agriculteurs pour l'établissement de leur contrat à échéance du 15 mai 2017.



### Retrait d'encombres - Entretien



Comme chaque année, le Syndicat dispose d'un budget spécifique dédié au retrait des encombres perturbateurs. Il s'agit le plus souvent de souches ou arbres bloqués au niveau d'ouvrages (pont, fondations en berges, etc.) ou risquant d'engendrer des débordements significatifs.

En 2017, un encombre a été retiré sur la Chalaronne au niveau de la commune de La Chapelle du Châtelard. Du débroussaillage et de l'élagage ont été réalisés sur la Calonne à Guéreins et sur la Brévonne à Monthieux.

**Coût total  
entretien :**  
2 085 € TTC



## Les boucles de la Chalaronne « au fil de l'eau »

En 2017, le SRTC a aménagé sur la Chalaronne et différents biefs, plusieurs circuits pédestres « au fil de l'eau », de Villars à Thoisse y afin de :

- Mettre en avant le principe même de bassin versant à l'aide de plusieurs circuits de la Dombes jusqu'aux bords de Saône,
- Découvrir les paysages au fil de l'eau,
- Rencontrer les différents milieux liés à la rivière et le patrimoine bâti remarquable de bordure de cours d'eau.



Le panneau d'accueil

12 panneaux ont été installés sur 6 boucles de promenade à Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne, Dompierre sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Saint Didier sur Chalaronne et Thoisse y. Ils renseignent sur l'histoire, le fonctionnement, les menaces ou les enjeux qui sont liés aux différents éléments du patrimoine aquatique.

Parmi ces 12 panneaux, 2 panneaux d'accueil ont été mis en place à Thoisse y et Villars les Dombes, à l'amont et à l'aval de la rivière. Ils présentent le bassin versant et l'ensemble des boucles de promenade.

Les 10 autres panneaux disposent d'une approche thématique au sein des sentiers.

**Coût total : 22 775 € TTC**  
**Subventions :**  
20% AERMC, 25 % RAURA,





## Les boucles de la Chalaronne « au fil de l'eau »



Panneau sur l'étang de Boulogneux

Plusieurs thèmes sont abordés : la ripisylve, la gestion des inondations, la restauration de la continuité écologique, les zones humides, les pratiques agricoles...

Ces boucles s'appuient sur des sentiers existants. Une carte en vente au prix de 1€ dans les offices de tourisme présente les différentes boucles.

Carte des circuits "au fil de l'eau"

**Bassin Versant de la Chalaronne**  
Localisation des boucles de promenade

**RECOMMANDATIONS**

- \* Prudence lors des traversées de route
- \* Respecter la faune et la flore, ne rien cueillir
- \* Rester sur les sentiers indiqués dans le carto-guide
- \* Ne pas jeter de déchets
- \* Tenir les chiens en laisse
- \* Numéro d'appel d'urgence : 112

**GUIDAGE** Pour suivre les sentiers du projet « La Chalaronne au fil de l'eau » :

- \* Bien suivre les indications données dans les rubriques « itinéraire »
- \* Se repérer à l'aide de la représentation cartographique
- \* A Dompierre sur Chalaronne, suivre les flèches directionnelles « La Chalaronne buissonnière » :
- \* Les poteaux signalétiques de randonnées sont indiqués sur la carte et dans le descriptif par ce pictogramme :
- Il sont complétés par des panneaux « La Chalaronne au fil de l'eau » sur les boucles de Saint-Didier sur Chalaronne et Saint-Etienne sur Chalaronne :

**SENTIERS FACILES NE PRÉSENTANT AUCUNE DIFFICULTÉ.**

**RECOMMANDATIONS**

- \* Prudence lors des traversées de route
- \* Respecter la faune et la flore, ne rien cueillir
- \* Rester sur les sentiers indiqués dans le carto-guide
- \* Ne pas jeter de déchets
- \* Tenir les chiens en laisse
- \* Numéro d'appel d'urgence : 112

**GUIDAGE** Pour suivre les sentiers du projet « La Chalaronne au fil de l'eau » :

- \* Bien suivre les indications données dans les rubriques « itinéraire »
- \* Se repérer à l'aide de la représentation cartographique
- \* A Dompierre sur Chalaronne, suivre les flèches directionnelles « La Chalaronne buissonnière » :
- \* Les poteaux signalétiques de randonnées sont indiqués sur la carte et dans le descriptif par ce pictogramme :
- Il sont complétés par des panneaux « La Chalaronne au fil de l'eau » sur les boucles de Saint-Didier sur Chalaronne et Saint-Etienne sur Chalaronne :

La Chalaronne prend sa « source » dans la Dombes, dans l'étang du Petit Glareins, sur la commune de Lapeyrouse. Hésitante à sa source, sinueuse sur une grande partie de son linéaire, la Chalaronne conflue avec la Saône entre Thoissey et Saint-Didier sur Chalaronne.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, ce territoire vit au milieu de l'eau et avec l'eau comme peuvent en témoigner les nombreux étangs, moulins, biefs et canaux. C'est cette histoire, celle de la rivière Chalaronne, que ces différents parcours de promenade vous invitent à découvrir.

## Diagnostic des bassins versant orphelins

A la demande des collectivités présentes sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, le SRTC s'est vu confier en 2016 la réalisation d'un diagnostic complet de ces 3 territoires.

Ce diagnostic a été réalisé par un consortium de 3 bureaux d'études pendant les 9 premiers mois de l'année 2017. Il a consisté en :

- la réalisation de prélèvements de l'eau pour en évaluer sa qualité. Chaque point a été échantillonné 4 fois.
- un parcours systématique de l'ensemble des linéaires des cours d'eau pour établir la qualité du lit, des berges et du milieu.
- la modélisation hydraulique de la Mâtre dans la traversée de Messimy pour cartographier les risques inondations de la commune
- un premier recensement et diagnostic des ouvrages de rétention des inondations construits sur le bassin versant de la Mâtre et du Rougeat.



### Une qualité de l'eau dégradée

La qualité chimique des 3 rivières mesurée en 2016-2017 montre une qualité de l'eau dégradée notamment par l'excès de phosphate issu principalement des lessives mais aussi de par la grande quantité de produits phytosanitaires détectés dans les eaux.



### Les ouvrages de rétention des inondations

Les inondations sont principalement concentrées sur la Mâtre et ses affluents à Messimy/Saône, Chaleins et Villeneuve et sur le Rougeat à Chaleins et Fareins.

- 4 ouvrages ont été recensés et diagnostiqués sur le bassin de la Mâtre
- 2 ouvrages ont été recensés et diagnostiqués sur le bassin du Rougeat

Ce diagnostic a donné lieu à la proposition de fiches actions visant l'amélioration du fonctionnement global de ces cours d'eau. Ces dernières seront discutées et hiérarchisées dans l'objectif d'être reprises dans la future programmation pluriannuelle du SRTC.

**Coût total : 76 224€ TTC**

**Subventions :**

58% AERMC, 16 % CD01,

5.25% DDT

20.75 % Collectivités



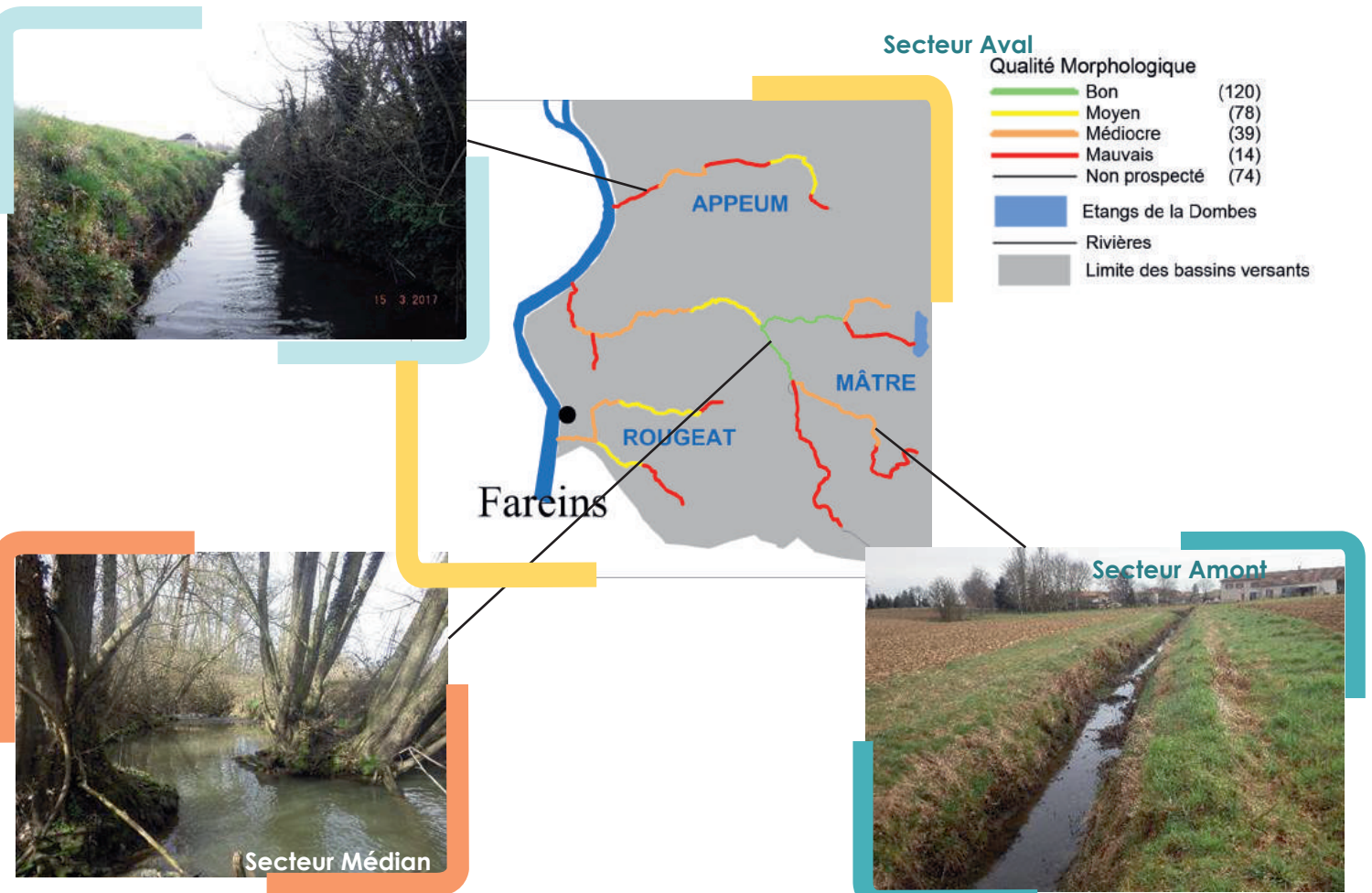
## Diagnostic des bassins versants orphelins

### Des milieux fortement perturbés

L'analyse de la forme des rivières et de leur fonctionnement montre des cours d'eau fortement perturbés. Ils sont très artificialisés sur l'amont où les rivières sont depuis longtemps gérées comme des fossés : il n'y a presque plus d'arbres, les berges sont abruptes, le lit est rectiligne.

Les secteurs médians correspondant aux zones les plus pentues et de transition entre le plateau de la Dombes et la Saône sont plus préservés.

Les parties basses avant la confluence avec la Saône retrouvent un profil très aménagé avec de nombreux seuils.



### Les zones inondables de Messimy-sur-Saône

La modélisation des débits de la Mâtre a confirmé que les débordements principaux avaient lieu dans le secteur des Ferrières. Pour autant, ils ne débutent pas avant une crue de retour vicennale (1 risque sur 20 de survenir chaque année).



## Bilan piscicole

Le peuplement piscicole des cours d'eau est le reflet de l'état de ces derniers. En effet, il existe différents types de cours d'eau qui abritent une faune piscicole qui leur est spécifique et ceci, tant sur les quantités présentes que sur les diversités. C'est pourquoi on parle de rivière à truite ou à brochet par exemple.

Au démarrage du contrat de rivière en 2008, la Fédération de pêche de l'Ain avait réalisé une série d'inventaires, sous forme de pêches électriques, sur les différents cours d'eau gérés par le SRTC, certains n'ayant jamais été prospectés.



9 ans plus tard, un bon nombre de travaux et d'actions ont été réalisés, ainsi qu'un état des lieux avant/après travaux sous la même forme qu'en 2008.

### La Chalaronne

Pour la Chalaronne, la qualité de l'eau reste très limitante sur la partie Dombiste en amont de la Chapelle du Châtelard. L'état du peuplement piscicole s'en ressent avec des espèces peu exigeantes et des espèces d'eau calme issues des étangs.

En revanche, en aval, la qualité de l'habitat et de l'eau s'améliore tout comme la qualité du peuplement piscicole avec des espèces d'eau vive dominantes associées à une grande diversité (24 espèces dont le Blageon, le Spirin, le Chevesne, le Goujon, le Barbeau et même le Chabot et le Vairon).



Le Vairon



Le Chevesne



Le Goujon



Le Barbeau

Pourtant, les espèces invasives comme le Pseudorasbora et la Perche Soleil restent présentes. La Glenne et le Moignans aval apparaissent également moins impactés.



Le Pseudorasbora



Le Poisson Chat



La Perche Soleil

## Bilan piscicole



Cette amélioration est directement liée à une meilleure qualité de l'eau et de l'habitat. La température de l'eau qui reste fraîche en été, comme sur la Calonne est également d'une grande importance.

### La Calonne

L'aval de la Calonne reste favorable à la truite fario qui s'y reproduit naturellement. Les travaux réalisés ont un impact positif sur sa population et ont permis la recolonisation de certains secteurs par des espèces qui avaient disparu (Chabot). Ce cours d'eau reste cependant fragile et les efforts ne doivent pas être relâchés.



La Truite



Le Chabot

### Les autres cours d'eau

Pour les autres cours d'eau, la situation est dégradée avec des peuplements piscicoles qui restent très en dessous de ce qu'ils pourraient être : une faible diversité et des espèces peu exigeantes (Carassin, Carpe, Rotengle), voire invasives (Perche soleil, Poisson chat, Pseudorasbora).

Cette situation est liée à la fois à une mauvaise qualité de l'eau et des habitats et à la faiblesse voire l'absence de débit en été.



Le Carassin

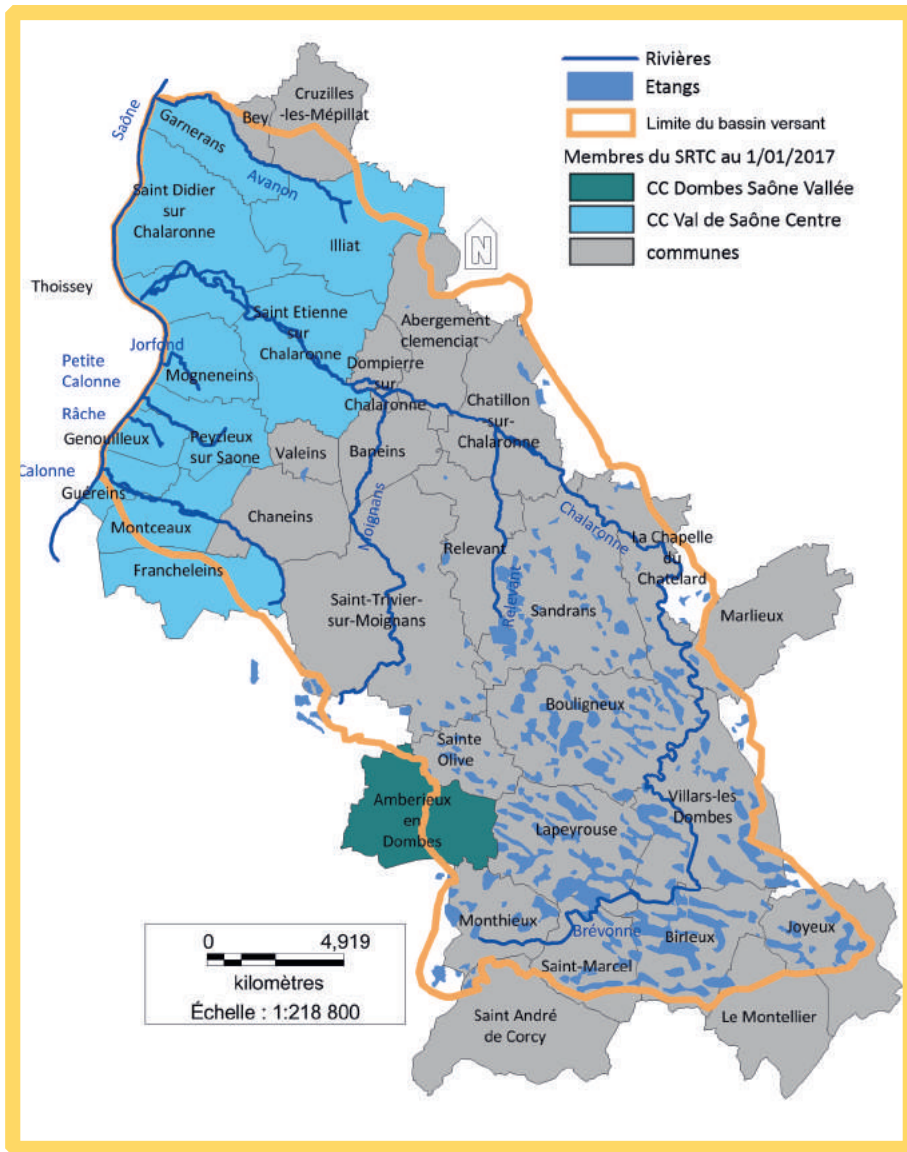


La Carpe

# AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

## La mise en place de la GEMAPI

### Membres du SRTC au 1er janvier 2017



Les communautés de communes ont hérité de la compétence GEMAPI ou Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette compétence regroupe en réalité 4 compétences en grande partie déjà exercées par le SRTC. Par le mécanisme de représentation-substitution les communautés de communes allaient automatiquement remplacer leurs communes membres au sein du comité syndical du SRTC.

Pour autant, le SRTC exerçait également des compétences complémentaires à la GEMAPI, jugées indissociables comme la lutte contre les pollutions, l'entretien des aménagements hydrauliques, les eaux de ruissellement ayant un impact sur les milieux aquatiques etc... . Celles-ci ne faisant pas partie de la GEMAPI, elles restaient de la compétence communale.

Le risque pour le syndicat était alors de se voir transformer en syndicat à la carte avec une partie de ses compétences confiées par les communautés de communes et une autre partie confiée par les communes.

L'enjeu de l'année 2017 pour le SRTC était donc de pouvoir continuer à exercer toutes ces compétences à l'échelle du bassin versant sans pour autant devenir un syndicat à la carte.

Le syndicat étant à cheval sur le périmètre de 5 communautés de communes, un important travail de concertation avec chacune d'entre elles a permis qu'elles se dotent toutes au 01/01/2018 des compétences GEMAPI et de ces compétences complémentaires.

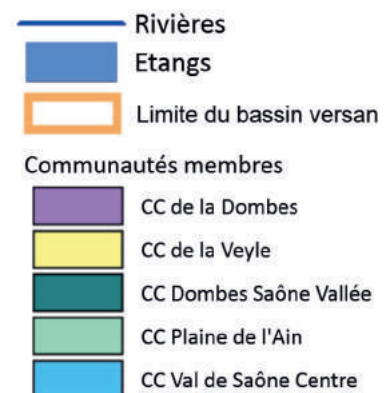
Avant le 01/01/2018, le SRTC était constitué de 29 communes et 2 communautés de commune : CC Val de Saône Centre et CC Dombes Saône Vallée.

## La mise en place de la GEMAPI

Depuis le 01/01/2018, le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne ne compte plus que 5 membres :

- la communauté de communes Val de Saône Centre pour tout ou partie de ses communes Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoisse, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Illiat, Garnerans, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Francheleins, Montceaux, Guéreins et Genouilleux ;
- la communauté de communes Dombes Saône Vallée pour une partie de la commune d'Ambérieux-en-Dombes;
- la communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour une partie des communes de Joyeux et le Montellier ;
- la communauté de communes de la Dombes pour une partie des communes de l'Abergement-Clémenciat, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chaneins, La-Chapelle-du-Chatelard, Châtillon-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Chalaronne, Lapeyrouse, Marlieux, Monthieux, Relevant, Saint-André-De-Corcy, Saint-Marcel-en-Dombes, Sainte-Olive, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Valeins, Villars-les-Dombes ;
- la communauté de communes de la Veyle pour une partie des communes de Bey et Cruzilles-les-Mépillat.

Courant 2018, le SRTC connaîtra une nouvelle évolution en intégrant les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat au sud et les communes à cheval sur la Chalaronne et la Veyle à l'est.



# FINANCEMENT ET DÉPENSES

Les statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en oeuvre des actions du contrat de rivière et pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

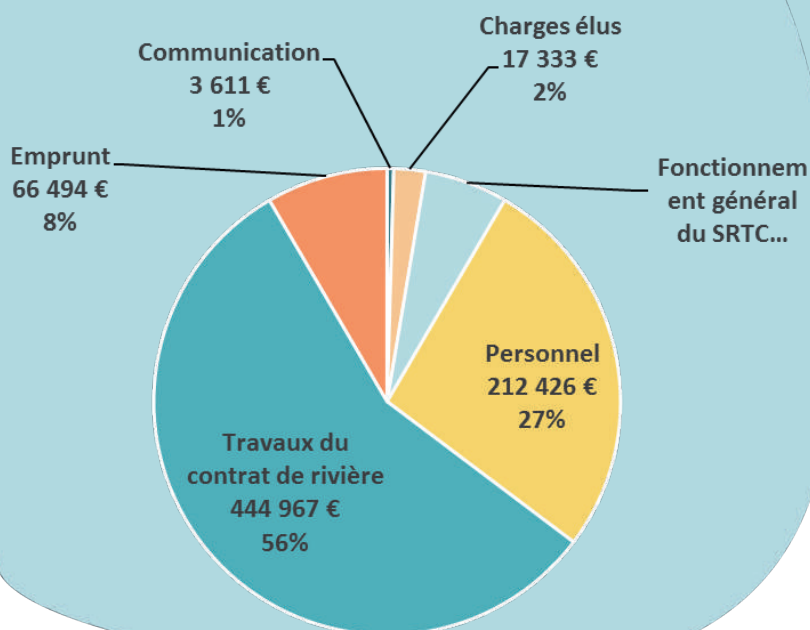
Il a été décidé au moment de la signature du contrat de rivière que les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communes présentes sur ce bassin (exemple : automatisation du barrage de Tallard sur le bassin versant de la Chalaronne)

Sur le budget 2017, plus de la moitié des dépenses a été consacrée à la réalisation de travaux en rivière et donc à la préservation/restauration des milieux et un tiers a été dédié aux charges de personnel.

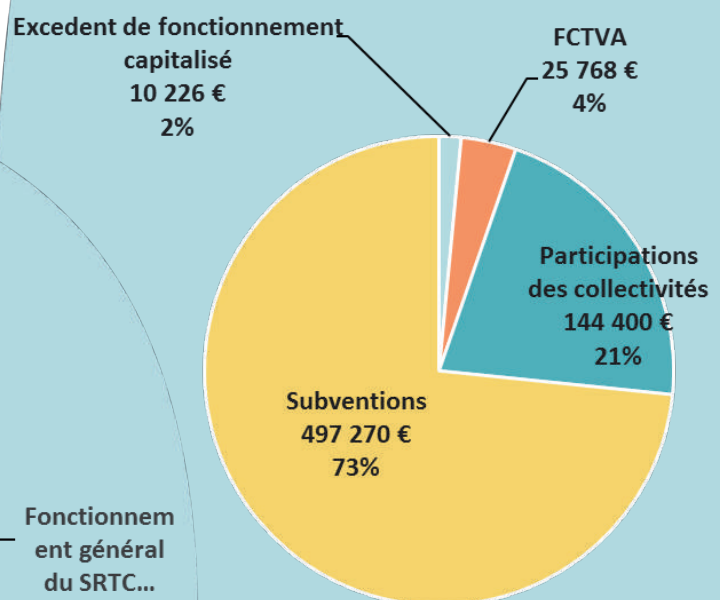
En termes de recettes, 73% d'entre elles proviennent des subventions allouées par nos différents partenaires financiers et 21% des collectivités adhérentes.



## REPARTITION DES DEPENSES 2017 (fonctionnement et investissement)



## REPARTITION DES RECETTES 2017 (fonctionnement et investissement)





# FINANCEMENT ET DÉPENSES

## Les cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constantes depuis 2008 et sont calculées selon la clé de répartition fixée dans les statuts, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune ou de la communauté de communes incluse dans le bassin versant,
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante,
- 30% sur la richesse communale ou intercommunale pondérée par la surface versante.

Communes	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**	Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2017
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 118 €	1 215 €	3 332 €		3 332 €
BANEINS	1 726 €	524 €	2 250 €		2 250 €
BEY	572 €	- €	572 €		572 €
BIRIEUX	1 407 €	781 €	2 188 €		2 188 €
BOULIGNEUX	2 024 €	1 163 €	3 187 €		3 187 €
CHANEINS	2 666 €	1 674 €	4 339 €		4 339 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 462 €	785 €	2 247 €		2 247 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 449 €	10 047 €	28 496 €		28 496 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	836 €	- €	836 €		836 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 123 €	609 €	1 733 €		1 733 €
FRANCHELEINS	1 291 €	232 €	1 523 €		1 523 €
GENOUILLEUX	1 530 €	- €	1 530 €		1 530 €
GUEREINS	3 142 €	1 813 €	4 954 €		4 954 €
JOYEUX	712 €	363 €	1 076 €		1 076 €
LAPEYROUSE	1 800 €	975 €	2 775 €		2 775 €
MARLIEUX	388 €	194 €	582 €		582 €
MONTCEAUX	2 664 €	1 597 €	4 261 €		4 261 €
LE MONTELLIER	275 €	130 €	406 €		406 €
MONTHIEUX	2 189 €	1 172 €	3 361 €		3 361 €
RELEVANT	1 658 €	- €	1 658 €		1 658 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	469 €	399 €	867 €		867 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	- €	2 395 €	2 395 €		2 395 €
SAINT-MARCEL	2 798 €	1 798 €	4 596 €		4 596 €
SAINTE-OLIVE	1 032 €	598 €	1 630 €		1 630 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 119 €	2 176 €	9 295 €		9 295 €
SANDRANS	2 653 €	1 518 €	4 171 €		4 171 €
VALEINS	510 €	290 €	799 €		799 €
VILLARS-LES-DOBES	11 411 €	4 945 €	16 356 €	1 721 €	18 077 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE DOBES SAONE VALLEE	868 €	675 €	1 543 €		1 543 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CENTRE	24 439 €	6 748 €	31 187 €		31 187 €
<b>TOTAUX</b>	<b>99 330 €</b>	<b>44 814 €</b>	<b>144 144 €</b>	<b>1 721 €</b>	<b>145 865 €</b>

## Revue de presse



### Le Progrès du 17 janvier :

Le syndicat des rivières veut se passer des pesticides

### Le Progrès du 23 juillet :

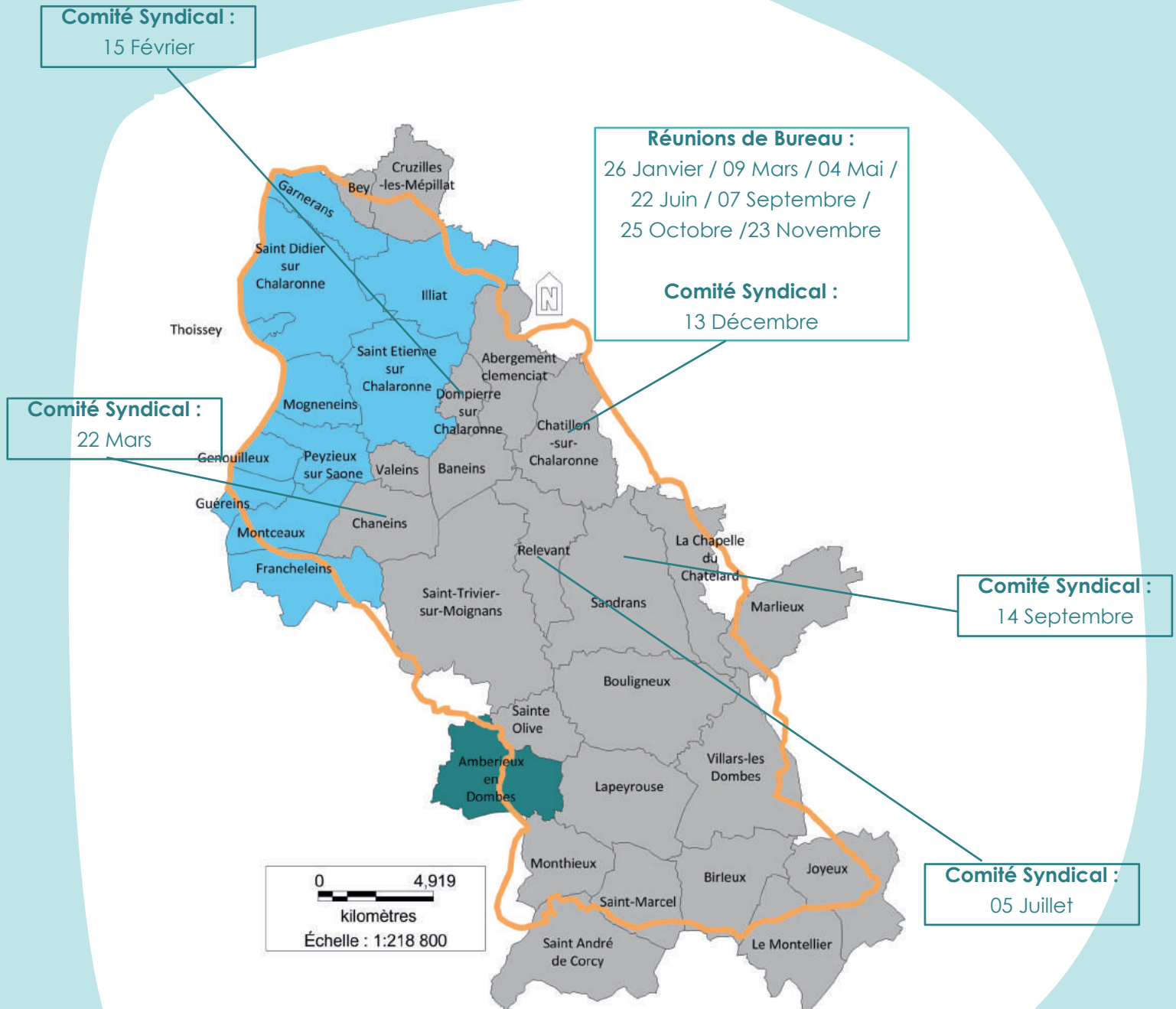
Le gué des Ilons sera remplacé par un pont

## Commissions et groupes de travail

- **Commission Finances** : 29 janvier et 02 février
- **Commission Communication** : 12 janvier, 24 mars, 20 juin, 04 août, 18 août et 24 octobre
- **Comité de pilotage Bilan et stratégie** : 09 mars
- **Comité de pilotage Bilan Ripisylve et Zones Humides** : 09 mars
- **Comité de pilotage Bassins Versants Orphelins** : 03 février, 04 mai, 05 juillet et 26 septembre



## Bureaux et Comités Syndicaux



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs des territoires de Chalaronne,
- L'équipe technique du SRTC pour leur implication au quotidien,

Un grand merci à tous.

Mentions légales : Conception SRTC

Photographies SRTC, EPTB

Graphismes et mise en page : SRTC - LB illustrations -  
Amandine Bourbon

Date de publication : décembre 2018

Impression : DG PROMO SAS

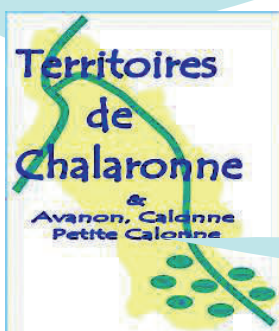


**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

**AIN** <sup>01</sup>  
le Département



[www.syndicat-territoires-chalaronne.com](http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com)



**Syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne**  
7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne

**Tél :** 04 74 55 20 47

**Contact :** [contact@syndicat-territoires-chalaronne.com](mailto:contact@syndicat-territoires-chalaronne.com)